



CII Valais/IIZ Wallis

Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2020

ORP
OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT


OSP


Pour vous - chez vous
Überall für alle
CMS-SMZ
Valais Wallis


AIV
OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-ETELLE WALLIS

suvacare
Prestations et réadaptation


ADDICTION | VALAIS
SUCHT | WALLIS


CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Service de l'action sociale
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Service de la formation professionnelle
Dienststelle für Sozialwesen
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Dienststelle für Berufsbildung

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2020 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	3
4. CII Jeunes	5
5. CII Asile	5
6. Bilan et commentaires	6
7. Conclusion	7
8. Définitions et abréviations	8

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
Anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

1. Introduction

L'année 2020 a sans nul doute été fort différente de tout ce que nous aurions pu prévoir. Presque tous nos projets et nos bonnes résolutions ont été impactés par la pandémie de Coronavirus. Comme le noyau dur de la collaboration interinstitutionnelle (CII Valais) est le travail en réseau, certains projets impliquant des échanges en présentiel ont été reportés voire même annulés en raison des contraintes sanitaires. Les prestations destinées aux situations complexes ont toutefois pu avoir lieu, le bureau CII ayant fait preuve d'une adaptabilité aux circonstances. Certains de ses membres ont également participé à l'effort collectif du service cantonal de l'emploi, fortement sollicité dans la gestion du chômage partiel (RHT).

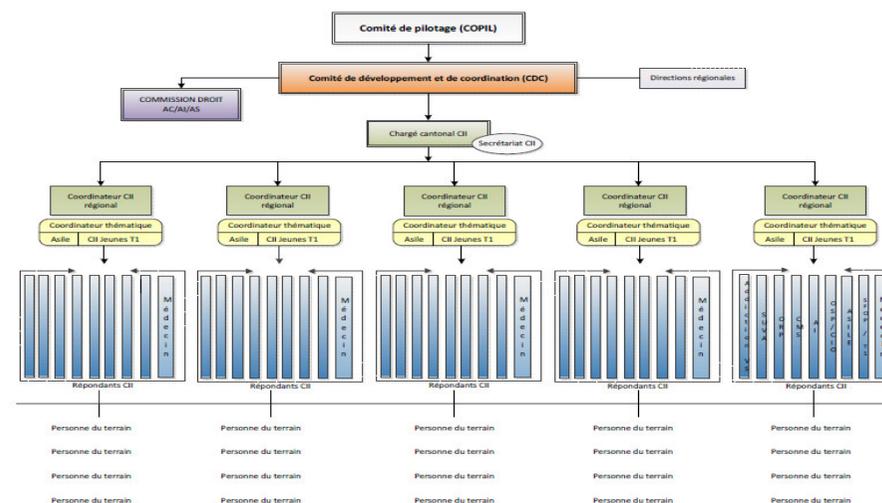
Pour rappel, l'objectif politique de la collaboration interinstitutionnelle (CII Valais) consiste « à assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (assurance chômage (AC), assurance invalidité (AI), aide sociale (AS), formation professionnelle, addiction-Valais, Suva), les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale ». La CII Valais vise l'intégration des personnes dans le premier marché du travail et l'harmonisation des différents systèmes. Toujours dans l'intérêt des bénéficiaires, les mesures et les offres de chaque partenaire sont appliquées selon le principe d'une utilisation ciblée des ressources étatiques.

Durant l'année 2020, 2'695 personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins deux dispositifs partenaires de la CII Valais. Ce chiffre démontre l'importance du travail en réseau des assurances sociales. Pour les situations complexes, l'organisation CII Valais assure leur gestion au quotidien.

2. L'année 2020 en bref

100	situations complexes annoncées au bureau CII Valais
12%	des personnes inscrites dans les ORP sont suivies simultanément par les OAI, par les CMS ou par les deux dispositifs
24%	des personnes inscrites dans les OAI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS ou par les deux dispositifs
36%	des personnes inscrites aux CMS sont suivies simultanément par les ORP, par les OAI ou par les deux dispositifs
42	participant·e·s aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (32) et dans le Haut-Valais (10)
Fr. 259'311.-	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

3. Organisation de la CII Valais



Chaque région du canton dispose de professionnel·le·s aux compétences spécifiques pour toutes les activités impliquant plusieurs dispositifs partenaires.

Activités du Comité de pilotage CII (COPIL)

En début d'année, les membres du COPIL se sont réunis pour **définir et valider les projets CII 2020 dont celui de la journée CII cantonale, finalement annulé en raison de la pandémie**. Le COPIL a pris acte et validé le projet de case management CII, porté conjointement par le Comité de développement et de coordination CII (CDC) et le bureau CII Valais.

Activités du Comité de développement et de coordination (CDC)

Suite au mandat attribué par le COPIL, le CDC a poursuivi sa réflexion sur **l'opérationnalisation du concept de spécialiste en CII**. Certains dossiers complexes seront pris en charge par un-e spécialiste qui s'appuiera sur la méthodologie du case management. L'ensemble des documents et procédures CII a été revu par le CDC qui a décidé de simplifier les formes de collaboration interinstitutionnelle en deux types : **CII réseau** et **CII complexe**. Le cahier des charges des différentes fonctions CII s'est enrichi d'une rubrique spécifique aux activités du répondant-e CII/case manager.

Activités du bureau CII

Les deux journées de formation à la CII, pour les personnes nouvellement engagées en Valais auprès des partenaires CII, ont pu avoir lieu avec satisfaction. Des professionnel-le-s oeuvrant au sein du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) et de l'Office de la protection des enfants (OPE) ont également été convié-e-s à ces rencontres. Après avoir bénéficié d'une immersion pratique dans la CII, les participant-e-s ont assisté à une présentation de chaque dispositif. Ces rencontres leur ont permis de se familiariser avec la CII Valais et, surtout, de se constituer un réseau.

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau ont poursuivi leurs activités. La situation décrite ci-après donne un aperçu du travail effectué lors d'un assessment ainsi que de la plus-value d'une telle prise en charge.

Description de la situation

Femme de 35 ans, originaire du canton de Vaud et arrivée en Valais en 2012. Elle élève seule son enfant de 7 ans.

Situation financière et familiale difficile, elle bénéficie depuis 2012 de l'aide sociale.

Formation en économie familiale.

Intégration professionnelle incertaine car elle cumule des problèmes de santé récurrents mal définis. Suivie médicalement.

Particularité :

Depuis 2017, la multiplication des mesures et des intervenants ne permet pas de stabiliser la situation ni de dégager des solutions pérennes.

Prise en charge CII

Mars 2020, le Centre médico-social (CMS) annonce la situation au bureau CII et un assessment est validé.

Il aura finalement lieu en septembre 2020.

Particularité :

Lors de l'assessment, les enseignements des mesures « éclatées » antérieures sont partagés et analysés ensemble. Les apports du Centre d'information et d'orientation (CIO) sont précieux. La présence d'un médecin-conseil s'avère déterminante pour cette assurée qui dispose de ressources certaines, de bonnes capacités de recul et fait montre d'implication. La situation médicale se clarifie suite à l'analyse approfondie du médecin-conseil.

Deux axes d'intervention à court et moyen termes se dégagent : recommandations thérapeutiques en vue de la mise en place sans délai d'un traitement médical spécifique, régulier et durable et dépôt d'une demande AI pour mise en place précoce de mesures spécifiques adaptées.

Résultats obtenus

Poursuite de l'accompagnement familial par le CMS qui pilote également la coordination des mesures avec l'intéressée qui reste au centre de son propre projet, ainsi qu'avec les intervenants médicaux.

Traitement médical mis en place mais en cours d'ajustement.

Dépôt de la demande AI, Mme est orientée vers le service de réadaptation.

Activation de mesures de réinsertion afin de lui permettre de remettre progressivement le pied à l'étrier dans un milieu adapté à ses besoins.

Elaboration d'un nouveau projet professionnel autour du paysagisme

Particularité :

L'attente inhérente aux restrictions sanitaires a finalement été l'opportunité de consolider les bases.

La structure CII se retire du suivi. Mme bénéficie dorénavant d'un accompagnement de réseau coordonné entre le CMS et l'OAI.

L'horizon se dégage et de nouveaux chemins se dessinent.

La CII Valais participe activement aux activités de la coordination des CII latines (CoCIILA). Désireuse de renforcer les échanges et la collaboration, tant sur un plan régional que vis-à-vis des instances fédérales, la CoCIILA a déposé plusieurs demandes auprès du Comité national de pilotage de la CII (CNP). Une de ces demandes a permis la rédaction, par le bureau CII national, d'un document intitulé « **Panorama des structures cantonales et de la mise en oeuvre de la collaboration interinstitutionnelle** » qui décrit les différents modèles organisationnels de la CII de l'ensemble des cantons suisses.

4. CII Jeunes

La CII, en faveur des jeunes vulnérables, repose sur le travail de 5 équipes régionales actives de Brigue à Monthey. Elle sont dirigées par 2 coordinateur-trice-s thématiques rattaché-e-s au Service de la formation professionnelle (SFOP).

La CII jeunes, comme toute autre organisation préposée à la prise en charge des situations complexes, **a mis l'accent sur des collaborations élargies** sans pour autant renoncer à l'efficacité de ses interventions. C'est ainsi que les Tables Rondes (TRO) ont été remplacées dans le 56% des dossiers annoncés (8 situations dans le Haut Valais et 17 dans le Valais romand) par des réseaux à distance.

Le thème de la santé psychique des jeunes mineur-e-s et jeunes adultes sera le prochain défi de la CII jeunes. La vignette ci-après illustre le parcours d'une jeune personne prise en charge dans le cadre de la CII.

Description de la situation

Etat des lieux :

Jeune femme transgenre de 19 ans sans formation post-obligatoire, sans travail mais avec l'intention de se former au post-obligatoire ;
Déscolarisation précoce (absentéisme important pour raisons de santé) ;
Problèmes de santé depuis le jeune âge, un réseau médical important qui, malgré de nombreuses investigations approfondies, peine à poser un diagnostic concernant l'atteinte à la santé ;
Dépôt d'une demande à l'AI ; refus d'entrée en matière par manque de diagnostic.

Particularité :

Est inactive depuis de nombreuses années à cause de son état de santé extrêmement fragile. Ses parents ne savent plus comment l'aider et, surtout, à quelle instance demander de l'aide. Les difficultés du corps médical à poser un diagnostic, couplé à un état physique très affaibli, empêchent la famille de déterminer un projet d'intégration socio-professionnelle.

Prise en charge CII

Mise en place d'un **assessment** dans le but de clarifier les diverses options d'accompagnement socio-professionnel.

Résultats obtenus

Reconditionnement physique et social par le biais de l'activation d'un coaching individualisé

Dépôt d'une nouvelle demande auprès de l'AI (nouveau diagnostic d'attente à la santé physique) qui, suite à l'évaluation de la situation, permet d'envisager la mise place de mesures d'accompagnement supplémentaires relevant du dispositif d'intervention précoce de l'AI ;

Après 3 mois de suivi CII, la jeune a été intégrée aux Mesures de réadaptation pour les jeunes (**MR Jeunes**) lui permettant de reprendre progressivement pied dans la société.

Finalement, est-ce que les outils à disposition des dispositifs préposés à l'accompagnement en insertion socio-professionnelle sont-ils suffisants et pertinents ? Est-ce que l'agenda politique est-il prêt à faire de la santé publique des jeunes une priorité ? Est-ce que nous, en tant qu'institutions, sommes à la hauteur du défi ?

De nombreux questionnements devraient pouvoir animer les prochaines étapes du système CII ; l'objectif étant comme toujours d'offrir des interventions de haute qualité adaptées à la réalité du terrain.

5. CII Asile

Depuis quelques années, l'Office de l'asile a renforcé sa collaboration avec les différents partenaires institutionnels actifs dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. La principale collaboration concerne la section des classes d'accueil et d'intégration, fruit d'un long partenariat avec le SFOP. Parallèlement à ces classes d'intégration, le programme pilote « Préapprentissage d'intégration (PAI) » de la Confédération permet à de jeunes réfugié-e-s et admis-e-s provisoires de 16 à 35 ans de bénéficier d'une année de préparation à la formation professionnelle, en combinant cours théoriques et stages en entreprise. Ce projet vise à mieux exploiter le potentiel de ces travailleur-se-s et ainsi à réduire leur dépendance de l'aide sociale. Il est développé et implémenté en collaboration avec les cantons, les organisations du monde du travail et les organismes chargés de la formation professionnelle.

Toujours dans l'optique de favoriser l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires, le Bureau d'insertion professionnelle (BIP) a également renforcé sa collaboration avec les CIO. Trois sessions annuelles d'évaluation de la capacité de formation ont été mises sur pied pour valider les différents projets de formation des candidat-e-s et permettre de les soutenir dans cette voie.

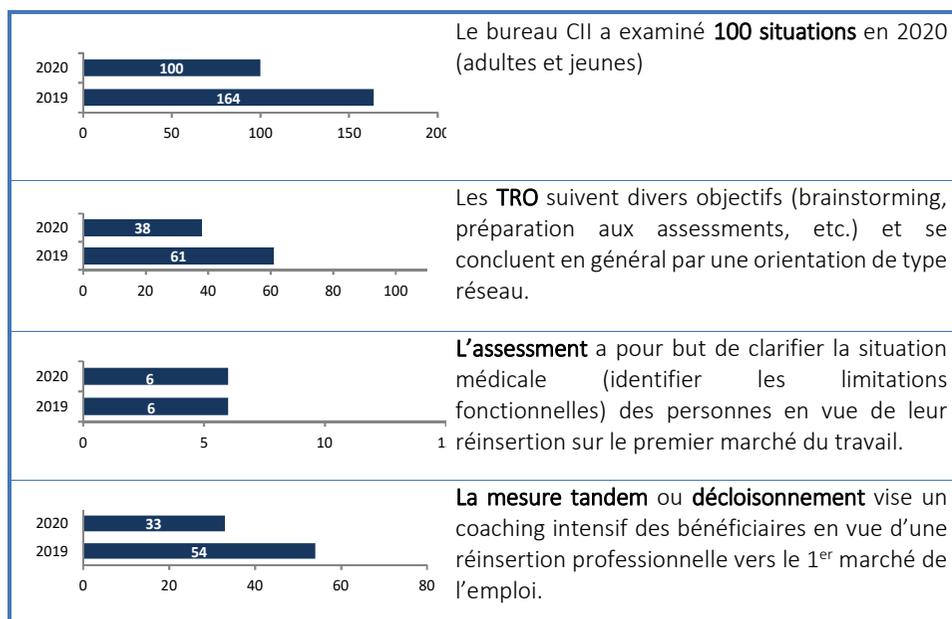
Enfin, la collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) entamée en 2019 s'est poursuivie dans le cadre du projet de collaboration BIP-ORP. Les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire (AP/R) aptes au placement sont annoncé-e-s par le BIP aux ORP de leur région pour leur permettre de bénéficier du soutien /coaching des conseiller-ère-s ORP et d'un accès direct aux offres d'emploi.

La bonne collaboration entre le Service de l'action sociale (SAS) et le SICT a également permis, grâce au Fonds cantonal de l'emploi, à 18 bénéficiaires de l'aide sociale de suivre une formation dans le domaine de la santé (Valais romand) et de l'hôtellerie et la

restauration (Haut-Valais). Ces programmes de formation RIESCO, organisés par Hotel & Gastro formation suisse, ont permis jusqu'à ce jour à plus de 50 personnes de trouver un emploi durable suite à leur certification.

A l'interne de l'Office de l'asile, des référent·e·s en insertion professionnelle ont été nommé·e·s au sein des différents bureaux d'accueil et foyers collectifs. Ces personnes ont pour mandat de faire le lien entre le BIP et les AS. Garants d'une communication fluide et d'une transmission efficace d'informations entre les conseiller·ère·s BIP et les AS, les référent·e·s sont également à disposition de leurs collègues en cas de difficultés avec un dossier complexe. Les référent·e·s se réunissent environ 3 fois par année avec la responsable du BIP pour établir un état des lieux des projets en cours et échanger sur les problématiques et bonnes pratiques. Cette coordination permet une meilleure orientation et prise en charge des bénéficiaires, tout en mettant l'accent sur l'échange permanent d'informations et le partage de connaissances du réseau institutionnel et professionnel.

6. Bilan et commentaires



Répartition des situations annoncées par dispositif et par région A titre préliminaire, tous dispositifs et régions confondus, le nombre de situations complexes signalées au bureau CII a fortement diminué et s'explique principalement par les mesures sanitaires adoptées par l'ensemble des partenaires CII durant cette année.

Nous constatons toutefois que les CMS se profilent pour la première fois comme les principaux pourvoyeurs de situations complexes : le 43% des situations est signalé par les CMS, le 38% est annoncé par les ORP, le 15% par le SFOP (CIO et Plateforme T1), le solde provenant des autres dispositifs. En termes de répartition géographique, les efforts entrepris pour relancer la CII complexe par la région de Martigny sont à saluer car elle a notifié 31% des situations, Sion 29%, Monthey 18% et enfin, Sierre et le Haut-Valais ferment la marche avec 11% des situations.

Profil des situations : le 56% des situations concerne des hommes, la moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 36 ans. Le 52% des personnes n'a pas de formation professionnelle, le 38% a obtenu un titre de formation du secondaire II et le 6 % a une formation de niveau supérieur.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas analysés par le collaborateur·trice terrain. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateur·trice·s terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisques).

L'indice de gravité moyen se situe à 2,19.

Pour les adultes, et par ordre d'importance, l'éloignement du marché du travail, les problèmes financiers, les problèmes de santé psychique puis physique et l'isolement social représentent à eux cinq les facteurs les plus identifiés lors des annonces de situations par les collaborateur·trice·s terrain.

Pour les jeunes, les cinq principaux risques relevés portent, par ordre d'importance, sur les problèmes familiaux, les difficultés financières, la santé psychique, la motivation et les difficultés sur le plan cognitif.

Taux de réinsertion sur le marché du travail

Pour la mesure **Tandem**, le taux de réinsertion se situe à 53%. Il démontre toujours la pertinence de cette approche « coaching intensif » effectuée par des professionnel·le·s de la CII qui priorise l'activation des personnes vers le marché de l'emploi selon des objectifs précis et individualisés.

Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. Le **46% des situations** a été

annoncé dans un délai inférieur à 6 mois, ce qui satisfait à l'objectif CII de favoriser la détection précoce des signalement des cas.

7. Conclusion

En 2019, nous avons relevé l'importance du travail en réseau et le fait que **le succès de la collaboration entre partenaires CII dépendait essentiellement du succès de la collaboration entre les collaborateurs terrain de chaque dispositif**. L'organisation de la CII Valais a donc décidé de se renforcer au niveau de cette collaboration dite en réseau. Or, les bouleversements imprévisibles de cette année de pandémie ont eu comme conséquences que certaines activités ont dû être reportées.

Tous les acteur·trice·s de la CII Valais sont actuellement très impliqué·e·s dans les affaires courantes et expriment certaines craintes quant à la situation du marché du travail dans un proche avenir et à l'intégration professionnelle et sociale des personnes concernées. Cette situation perturbe aussi le déroulement normal des processus de choix d'une profession et de recrutement pour les jeunes, notamment pour les jeunes en situation précaire. Il n'en demeure pas moins que la CII Valais, via un projet pilote initié par l'OAI, s'est dotée d'un nouvel instrument de réinsertion destiné à des jeunes pour lesquels une atteinte à la santé n'est pas clairement établie.

La nécessité d'une approche coordonnée entre partenaires en matière de conseil et de soutien aux personnes en grande difficulté demeure une question essentielle pour la CII Valais. La complexité et l'intensité du suivi nécessaire à ces situations impliquent que la CII Valais se dote de spécialistes disposant de compétences clés pour interagir avec les personnes très démunies. Ce constat, partagé par l'ensemble des partenaires, a été le thème de travail de la CII Valais durant cette année. En 2021, « le case management CII », nouvelle prestation à disposition des professionnel·le·s et des bénéficiaires de la CII Valais sera implémenté et les personnes en grande souffrance seront soutenues professionnellement et socialement par ces spécialistes de la CII.

8. Définitions et abréviations

Assessment : Les teams régionaux, composés des répondante-s CII Valais des institutions, du collaborateur-trice annonceur et d'un-e médecin délégué-e par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII : Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateur-trices et coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateur-trice-s terrain.

Chargé-e cantonal-e CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant-e du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC : Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentant-e-s désigné-e-s par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de quatre membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS et de la Caisse cantonale publique de chômage (comme administratrice du Fonds cantonal de l'emploi). Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL : Organe politico-stratégique constitué des chef-fe-s de service et des directions impliqué-e-s. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC : Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit. Les tandems, composés de conseiller-ère-s ORP et d'assistant-e-s sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO) : Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnel-le-s des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIS	Agenda intégration suisse
AP/R	Réfugié-e-s reconnu-e-s et personnes admises à titre provisoire
AS	Aide sociale
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMS	Centre médico-social
CoCIILA	Coordination des CII latines
COFIL	Comité de pilotage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OPE	Office de la protection des enfants
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PAI	Programme pilote Préapprentissage d'intégration
SAS	Service de l'action sociale
SFOP	Service de la formation professionnelle
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TRO	Table ronde

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Willy Bregy, directeur Suva
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Pascual Palomares, directeur général d'Addiction Valais
M. Claude Pottier, chef de service du SFOP
Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier, Présidente, OAI Valais
M. Daniel Cordonier, OSP Valais romand, SFOP
M. Roland Favre, OCPS, SAS
M. David Fellay, Placement public, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
M. Viktor Lang, OAI
M. Roland Lauechli, Suva
Mme Sophie Martin, CMS
M. Daniel Schnyder, SFOP
M. Thomas Urben, Addiction Valais
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Jean-Claude Frésard, directeur de la caisse publique de chômage
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Rojda Celik, CMS
M. Ludovik Dekumbis, Addiction Valais
Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Poffet, BIP, SAS
M. Jean-Luc Rahir, OAI
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT